

Il ajoute plus loin:

Il en résulte que les frais de stationnement d'un seul soldat canadien en Europe sont absolument disproportionnés aux frais qu'exige le maintien d'un soldat européen dans son pays d'origine. Une telle différence ne peut se justifier que si le soldat canadien est nanti d'une puissance de combat bien plus grande que celle dont dispose son compagnon d'Europe; en somme, deux hommes armés d'un fusil sont interchangeables. Les Anglais ont su reconnaître ce fait et leur armée en Allemagne est organisée sur la base de trois formations blindées pour une formation d'infanterie. Et cependant le Canada envoie outre-mer une brigade d'infanterie avec un élément blindé réduit, imposant ainsi un grand fardeau aux contribuables.

Il ne m'est pas possible de donner ici la composition d'une brigade d'infanterie ou d'une brigade blindée. Tout le monde sait qu'une brigade d'infanterie est protégée par des éléments blindés en quantité suffisante pour lui permettre de combattre en qualité de formation indépendante. C'est l'unité de combat minimum. La 27^e brigade est organisée en Allemagne sur cette base. Elle ne constitue pas la partie d'une division ou d'un corps. Elle existe en tant qu'unité, et c'est comme unité qu'elle est mise à l'entraînement. Une brigade d'infanterie est la seule formation connue qui en soit capable. J'imagine que tous, vous admettez qu'il est bon qu'il en soit ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs. Pour remplir son rôle, elle possède exactement le nombre d'engins blindés que les états-majors britanniques et canadiens estiment indispensables. Elle a la même quantité d'engins blindés que les Canadiens ont employés avec tant de succès en Corée. L'armée y est équipée de chars de combat Sherman IV qui se sont révélés utiles. Soit dit en passant, nous avons de ces chars de combat au Canada mais la mise au point et la production de modèles plus récents aux États-Unis ne sont pas assez avancées, pour que nous puissions nous en procurer. En conséquence, nous avons conclu avec l'Angleterre une entente en vue de l'achat d'un nombre égal de Centurions. Ce sont d'excellents chars de combat dont on se servira pour l'équipement de notre brigade d'Allemagne.

Une brigade blindée n'est pas une unité autonome. Elle ne combat pas en tant que telle. Si l'on veut que les engins blindés jouent un rôle prépondérant, il ne faut pas utiliser moins qu'une division entière. Ensuite, il serait avantageux d'avoir, en réserve, une deuxième division blindée. Une brigade blindée combat toujours de concert avec d'autres unités. Elle n'a pas de formation d'infanterie, d'artillerie, ni de formation d'appui, ni de services administratifs. Je répète que le groupe de brigade d'infanterie est la seule formation, à l'exception d'une division, qui soit autonome.

[M. George.]

Une brigade blindée nous aurait placés face à une alternative. D'une part, il nous eut fallu constituer une brigade autonome en ajoutant d'autres formations et, de cette façon, nous eussions eu une division assez imposante par le nombre, qui n'aurait pas entraîné une économie de capital humain, comme l'a dit le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), mais qui aurait absorbé un plus grand nombre d'hommes. L'autre solution aurait consisté à incorporer la brigade blindée à un corps d'armée britannique. La brigade aurait ainsi perdu son identité. Je puis vous assurer que c'est une chose dont les soldats canadiens ne veulent pas. En ma qualité d'ex-militaire j'appuie fortement le point de vue des militaires canadiens. Il y a beaucoup d'autres raisons d'ordre militaire pour lesquelles il est souhaitable d'avoir un groupe de brigade d'infanterie. Tout d'abord, il est très facile de la renforcer de manière à former une division. Nous avons déjà à peu près toutes les unités composantes pour le faire en tout temps, et ces unités sont parfaitement aguerries. Je crains bien ne pas pouvoir exposer les autres raisons d'ordre militaire.

Hier le représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a fait un exposé excellent sur les blindés et a cité des généraux célèbres comme Martel-Fuller Hart. Cependant son exposé ne concernait pas des éléments de brigade blindés mais au moins une division ou un corps blindé.

Il y a deux autres questions dont j'aimerais encore parler. Tout d'abord lorsque nous nous sommes joints aux États membres du Traité de l'Atlantique-Nord, nous avons conservé comme tous les autres le droit de décider, en définitive, quel serait notre apport. Nous n'avons pas renoncé à la souveraineté que le gouvernement exerce sur les forces du Canada. Nous avons accepté de travailler de concert avec les autres nations; c'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons à faire. Si je comprends bien, la proposition qui nous a été faite tout d'abord par le groupe permanent et, par la suite, par les autres organismes de l'OTAN, ne visait pas à ce que nous fournissions une brigade blindée, mais les éléments d'une brigade d'infanterie; c'est ce que nous avons fait. A ma connaissance, aucun pays n'a jamais fourni seulement une brigade blindée. A mon avis c'est une monstruosité militaire.

Pour finir, à moins que nous n'envoyions en Europe les chars Mark IV que nous avons au Canada, il n'y aura pas suffisamment de chars pour équiper une brigade blindée. Ils n'existent pas. Nous recevons tous les chars que le Royaume-Uni peut nous fournir, aussi